



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 5 novembre 2020**

L'an deux mille vingt le 5 novembre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, au conseil Départemental, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Mesdames Flavie BOUKHENOUDA, Sandrine ROL, Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Jean RONSIN, Jean Francis RICHEUX, Jean-Luc OHIER (suppléant de M. PERRIN), Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Jean-Claude BELINE, Jean-Pierre MARTIN, Bernard LOUAPRE, Patrick HERVIOU, Georges DUMAS

Pouvoir : de Monsieur HERVE à Monsieur DEMOLDER, Madame MACE à Madame BOUKHENOUDA

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Marie Edith MACE, Messieurs Marc HERVE, Guillaume PERRIN, Philippe BONNIN

Assistaient également : Messieurs les suppléants Régis GEORGET de la CCVIA, Hubert COUASNON du SMPBC, Messieurs Antoine DECONCHY et Dennis CIRELLI et Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Jean Francis RICHEUX

Nombre de Membres du Comité présents : 15

Nombre de Membres du Comité votants : 17

Date de la convocation : le 16 octobre 2020

ADMINISTRATION GENERALE

N°20/11/03 Délégation du Comité syndical au Bureau Syndical

Comité Syndical du 5 novembre 2020

N°20/11/03 Délégation du Comité syndical au Bureau

Le CGCT offre la possibilité, au Comité Syndical de déléguer au Bureau, pour la durée de son mandat, une partie de ces attributions.

Dans un souci de permettre au Comité syndical et à l'administration du SMG-EAU35 de fonctionner de manière efficace et réactive, il vous propose d'octroyer au bureau les délégations.

Il est rappelé que s'agissant d'une délégation de pouvoirs, le Bureau est habilité à prendre toutes décisions utiles dans les domaines qui lui sont délégués par la présente délibération.

Enfin, et conformément aux dispositions du CGCT, le Bureau sera tenu de rendre compte, lors de chaque réunion du comité syndical, des décisions qu'il aura prises en vertu de ces délégations.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de vouloir :

DELEGUER au Bureau les attributions suivantes :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des différents marchés (fournitures et services, travaux,...) d'un montant compris entre 100 000€ et 500 000€, qui peuvent être passés selon la procédure adaptée.
- La passation et la signature des avenants pour les marchés cités ci-dessus
- Le recrutement du personnel titulaire du SMG35
- L'étude du financement des projets de travaux des adhérents du SMG-Eau35, inscrits au schéma départemental AEP et conformément au règlement financier
- La communication : approbation des bulletins, plaquettes, supports de présentation

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité des membres votants

Fait à Rennes, le 05 novembre 2020

Le Président,

Joseph BOIVENT

